

Au cours de cette même période, la République populaire de Chine a pris la place qui lui revenait au sein des Nations Unies, à la grande satisfaction du Canada. Les relations entre les Etats-Unis et la Chine et entre la Chine et le Japon se sont améliorées de façon radicale. Dans l'Europe qui fut le théâtre de deux guerres mondiales, le rétablissement des relations entre la République fédérale allemande, d'une part, et la République démocratique allemande, la Pologne et l'Union soviétique, d'autre part, a constitué l'un des progrès les plus marquants des dernières années. Les premières négociations générales sur la coopération et la sécurité européennes depuis la période d'avant la Seconde guerre mondiale débiteront sous peu. On entamera également des négociations visant une réduction réciproque et équilibrée des forces en Europe.

La prudence nous incite à supposer que ces faits nouveaux ne constituent que des amorces de solution. Ces "amorces" pourraient toutefois se révéler le plus grand changement à survenir au sein de l'ordre international depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Si nous avons raison de dire que l'Organisation des Nations Unies reflète l'ordre international sur lequel elle est fondée, comment risquerions-nous de nous tromper en espérant que ces amorces transformeront également les Nations Unies tôt ou tard? D'autres faits nouveaux permettent également d'entretenir un certain espoir: les deux Allemagnes et les deux Corées ont entrepris des pourparlers qui, même s'ils s'avèrent difficiles, nous laissent espérer que, dans un avenir plus ou moins rapproché, le principe de l'universalité des Nations Unies sera affermi de manière à étendre l'appartenance à l'Organisation aux peuples des pays divisés. Ce principe sera aussi renforcé lorsque l'autodétermination mettra définitivement fin au colonialisme, tout particulièrement en Afrique où se posent les problèmes les plus difficiles concernant la dignité et la liberté humaines. Bien que les délibérations du Conseil de sécurité n'abondent pas en ce sens, j'estime qu'il n'est plus illusoire de concevoir des situations où le Conseil fonctionnera comme il avait d'abord été prévu dans la Charte, c'est-à-dire avec l'approbation des membres permanents et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble dans un esprit de collaboration plutôt que d'affrontement.

Monsieur le Président, nous avons créé l'Organisation des Nations Unies, comme il est indiqué dans la Charte, "afin de protéger les générations futures des fléaux de la guerre". On a fait des progrès plus considérables en ce sens au cours de la dernière année qu'au cours de toute autre année depuis la création de l'Organisation. En ce qui concerne la menace d'une guerre nucléaire à l'échelle mondiale, l'évolution heureuse des relations entre les grandes puissances permet à l'humanité d'entretenir des sentiments de soulagement, de gratitude et de satisfaction.

Ne serait-il pas cruellement paradoxal, Monsieur le Président, que ce monde plus sain qui se révèle enfin une possibilité plutôt qu'un rêve se transforme en un monde ouvert à de nouvelles formes de violence? A maintes reprises, les petites nations ont demandé instamment que cesse la course aux armes nucléaires et la confrontation sur le plan nucléaire. Nous avons cherché à établir un ordre international au sein duquel les grandes puissances ne se sentiraient ni tentées ni obligées d'exercer leur surveillance sur le monde. Maintenant, ces puissances s'orientent dans une